

PRÉ-DEMANDE

Site : ants.gouv.fr

1. **Je crée mon compte ANTS.**
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI ou PASSEPORT en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
 - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
3. En cas de perte ou de vol de votre CNI, ou d'une demande de PASSEPORT, vous devrez :
 1. acheter un **timbre fiscal dématérialisé en ligne**,
 2. sauf si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.

Pièces jointes

- Carte d'identité ou Passeport périmé(e) ou remplacé(e)
- Copie intégrale de l'acte de : - Naissance (- 3 mois)
- Mariage (- 3 mois)
- Pièce justificative de domicile (- 6 mois et l'originale)
 - *Échéancier d'EDF*
 - *Facture de téléphone*
 - *Avis d'imposition sur le revenu*
- Déclaration de perte ou de vol
- Dispositif du jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux(se)
- Document prouvant la nationalité française
- Timbre fiscal : _____
- _____
- _____
- 2 Photographies (récentes et non découpées)

La prise de rendez-vous est obligatoire au 05 55 39 49 62

Du lundi au vendredi